

Pôle communication

Mardi 4 mai 2021

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 4 mai, a arrêté un projet de délibération du Congrès, adopté deux délibérations du gouvernement et 10 arrêtés, et examiné 17 dossiers d'étrangers.

Projet de délibération du Congrès

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération du Congrès qui autorise diverses opérations domaniales. Elles concernent :
- trois cessions à titre gratuit :
 - à la commune de Koumac, de deux lots d'environ 19 hectares et 3 hectares de pâturage destinés à la remise en service d'un ancien barrage d'eau afin de raccorder les riverains du secteur et de régulariser l'occupation illicite d'une famille qui s'est installée sur ce foncier ;
 - au GDPL CFMP, d'un terrain d'environ 5 hectares situé à Fonwhary, sur la commune de La Foa, afin de permettre l'inhumation des reliques du grand chef Ataï et de son sorcier ;
 - à la commune de Nouméa, d'un lot d'environ 51 ares à l'Anse-Vata pour la réalisation d'ouvrages publics : réinstallation des terrains de pétanque et des farés, aménagement d'un lieu d'exposition lié à la présence des Américains durant la seconde Guerre mondiale et création de places de parking.
 - Une acquisition par la Nouvelle-Calédonie, à titre gratuit, d'un lot d'environ 4 hectares qui constitue l'assiette de terrain du lycée du Mont-Dore.
 - Une acquisition par la Nouvelle-Calédonie à titre onéreux (11,55 millions de francs) d'une parcelle d'environ 8 ares de la SCI Regina, sur laquelle est aménagée une partie de la plateforme aéroportuaire de Magenta.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération du Congrès sur le projet de vaccination contre le virus SARS-Cov2 nécessaire pour l'exercice de certaines fonctions.
- > *Voir communiqué détaillé « Nécessité vaccinale pour l'exercice de certaines fonctions ».*

Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, pour deux affaires.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement, et de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué trois dérogations d'une durée de six mois au niveau de qualification professionnelle maritime minimum pour trois marins. Il s'agit du chef mécanicien et du capitaine du navire *Yellow Fin* et du chef mécanicien du navire *La Renaissance*.

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté modifié n° 2020-2215/GNC du 29 décembre 2020 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur des bâtiments utilisant l'énergie solaire photovoltaïque de puissance inférieure à 250 kWc. La règle d'application du nouveau tarif de vente du surplus d'énergie produite par les installations photovoltaïques sur toiture (15 francs par kWh depuis le 1^{er} avril 2021, au lieu de 21 francs précédemment) est modifiée. Ce nouveau tarif s'applique désormais à partir de la date de dépôt de la demande d'autorisation, et non plus à compter de la date de délivrance du récépissé. Grâce à cette nouvelle règle, les 39 dossiers déposés entre le 29 et le 31 mars pourront bénéficier des précédentes dispositions tarifaires.

Au visa de Christopher Gygès, et de Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Jessica Konon en qualité de chef du service ressources de la direction du numérique et de la modernisation par intérim.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Estelle Michaux en qualité de chef du service assistance numérique et logistique de la direction du numérique et de la modernisation par intérim.

Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis sept entreprises et quatre employeurs de maison au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant la période de confinement, du 8 mars au 10 avril 2021. Il s'agit d'entreprises et d'employeurs qui se sont trouvés dans l'impossibilité de mettre en place les mesures de prévention nécessaires pour protéger la santé des salariés ou de la clientèle.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis 43 entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant la période de confinement, du 8 mars au 10 avril 2021. Il s'agit d'entreprises concernées par les mesures de fermetures d'établissements.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis 116 entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant la période de confinement, du 8 mars au 10 avril 2021. Il s'agit d'entreprises confrontées à une baisse d'activité.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis 32 entreprises au bénéfice d'une nouvelle période de prolongation de l'allocation de soutien Covid-19, du 1^{er} mars au 30 octobre 2021. Il s'agit d'entreprises qui justifient de difficultés économiques avérées, conséquence directe de la crise Covid-19, telles qu'une baisse significative du chiffre d'affaires, une dégradation de la trésorerie ou encore des pertes d'exploitation notables.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis 12 entreprises au bénéfice d'une nouvelle période de prolongation de l'allocation de soutien Covid-19, du 1^{er} mars au 30 octobre 2021. Il s'agit d'entreprises qui justifient de difficultés économiques avérées, conséquence directe de la crise Covid-19, telles qu'une baisse significative du chiffre d'affaires, une dégradation de la trésorerie ou encore des pertes d'exploitation notables.

Au visa de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a rejeté l'enregistrement de la déclaration d'exploitation de l'officine de pharmacie dénommée « Pharmacie de Kaala-Gomen », commune de Kaala-Gomen. La répartition des parts au sein de la société est en effet susceptible de mettre en danger l'indépendance du pharmacien.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné l'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie en tant que centre de vaccination contre le virus du Covid-19 en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné le Centre de soins de suite et de réadaptation (CSSR) en tant que centre de vaccination contre le virus du Covid-19 en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé les fonctions de Philippe Palombo en qualité de directeur du centre hospitalier spécialisé Albert-Bousquet.

Au visa de Philippe Germain, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) à mener un état des lieux des récifs Mérite et Portail dans le Parc naturel de la mer de Corail, entre le 1^{er} mai et le 1^{er} octobre. Cette mission s'inscrit dans le cadre du contrat de collaboration de recherche signé le 24 février 2021 par la Nouvelle-Calédonie et l'UNC. Elle vise à recenser les habitats récifaux, les communautés de poissons et les communautés benthiques, par comptage visuel, au cours de plongées sous-marines. L'impact sur le milieu peut être considéré comme nul.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis deux avis favorables sur une demande de visa de long séjour, un avis favorable sur une demande de carte de résident permanent et trois avis favorables sur une demande de carte de séjour temporaire. Il a accordé sept autorisations de travail et en a renouvelé quatre.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Thierry Santa, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

Isabelle Champmoreau

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

Yoann Lecourieux

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

Didier Poidyaliwane, porte-parole du gouvernement

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

Jean-Louis d'Anglebermes

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI^e FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Jean-Pierre Djaiwé

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

Valentine Eurisouké

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

Philippe Germain

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.